Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CEE) Nº 1332/92 DU CONSEIL

du 18 mai 1992

instaurant des mesures spécifiques dans le secteur des olives de table

(JO L 145 du 27.5.1992, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 865/2004 du Conseil du 29 avril 2004	L 161	97	30.4.2004

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1992R1332:20010101:FR:PDF